

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Jeudi 11 février 2016

DOSSIER DE PRESSE

Raccordement très haut débit pour neuf établissements de l'enseignement privé

La signature des conventions relatives au raccordement à l'internet à très haut débit de neuf établissements de l'enseignement privé s'est tenue ce jeudi 11 février à 9 h dans les locaux du gouvernement, en présence de M. Philippe Germain, président du gouvernement, M. Thierry Cornaille, membre du gouvernement en charge du secteur du développement numérique, et Mme Hélène Iékawé, membre du gouvernement en charge du secteur de l'enseignement.

Outre le président et les membres du gouvernement concernés, ces conventions ont été signées par le directeur général de l'OPT-NC, les directeurs des trois directions de l'enseignement privé du pays – la Fédération de l'enseignement libre protestant (FELP), la Direction diocésaine de l'Enseignement catholique (DDEC) et l'Alliance scolaire de l'Église évangélique (ASEE) –, les chefs d'établissement des collèges et lycées pilotes, ainsi que les directeurs de deux fournisseurs d'accès Internet – L@goon et Micro Logic System (MLS).

Quelle stratégie pour le développement du numérique et l'éducation ?

C'est dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan stratégique pour l'économie numérique (PSEN) que le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et son établissement public l'OPT-NC, en partenariat avec deux fournisseurs d'accès Internet, ont souhaité équiper neuf établissements de l'enseignement privé d'un accès à l'Internet à très haut débit (THD). Cette décision fait suite au raccordement en fibre optique de dix établissements scolaires publics en juillet 2015.

La technologie ADSL utilisée actuellement limite la mise en œuvre de nouveaux dispositifs performants dans les établissements scolaires, tels que l'environnement numérique de travail (ENT). Ce portail de services et de contenu en ligne à destination des élèves, des personnels éducatifs et des parents d'élèves facilite notamment les relations au sein de la communauté éducative.

Courant 2015, l'Office des Postes et Télécommunications (OPT) a lancé le déploiement de la fibre optique (projet FIBRE). Cette solution apporte progressivement des solutions de connexion à Internet à très haut débit sur l'ensemble du territoire. Dans l'attente d'une couverture plus étendue, la FELP, la DDEC, l'ASEE et la cellule économie numérique du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, pilote du projet, ont élaboré une solution innovante et expérimentale avec l'OPT-NC et les fournisseurs d'accès Internet L@goon et MLS en faveur de quatre lycées et cinq collèges de

l'enseignement privé. Elle a pour objectifs d'améliorer le confort d'utilisation des outils et contenus pédagogiques en ligne, de favoriser ainsi leur développement, et de permettre l'émergence de nouveaux usages du numérique en matière d'éducation, tels que définis dans le PSEN.

Le débit

Le débit de la liaison support proposé par l'OPT-NC sera très élevé : 100 Mb/s pour les lycées (environ 12 fois plus rapide qu'une liaison ADSL de particulier à 8 Mb/s), et 20 Mb/s pour les collèges. Par ailleurs, le dispositif prévoit un filtrage afin de limiter ou d'interdire l'accès à certains sites (violence, pornographie, incitation à la haine, drogue...).

La durée

La durée de l'expérimentation est de trois ans. Elle a été établie en fonction du calendrier prévisionnel de déploiement de la fibre optique par l'OPT. Chaque établissement sortira ensuite progressivement du dispositif pilote.

Le coût

Le raccordement des différents établissements scolaires et les frais de mise en service ont été pris en charge par l'OPT-NC. De leur côté, les neuf établissements ont assumé l'aménagement des infrastructures nécessaires. Les FAI enfin ont proposé des tarifs particulièrement intéressants dans le cadre de ce projet pilote. La connexion reviendra en effet à 50 000 F par mois à chaque lycée et à 20 000 F à chaque collège.

Les indicateurs de mesure

Afin de s'assurer que les dimensions et les conditions de l'expérimentation sont cohérentes avec les objectifs, un ensemble de mesures sera mis en place avec les établissements scolaires. Elles permettront à l'OPT-NC d'apprécier la qualité technique des solutions testées et l'évolution progressive des usages pédagogiques qui y sont liés.

Quel retour d'expérience pour les établissements publics ?

Le 24 juillet dernier, une convention similaire a été signée pour dix collèges et lycées du secteur public entre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, l'OPT-NC et le fournisseur d'accès internet L@goon. En l'espace de deux à trois mois, grâce à l'équipement en fibre optique de ces établissements pilotes, les volumes de données internet utilisées ont très largement augmenté avec une croissance moyenne de la consommation de 170 %.

Liste des établissements pilotes de l'enseignement public:

- Lycées Auguste-Escoffier, Jules-Garnier et Lapérouse (Nouméa)
- Lycée Augustin-Ty (Touho)
- Collèges Georges-Baudoux, Portes-de-Fer, Magenta et Normandie (Nouméa)
- Collèges de Plum et Boulari (Mont-Dore)

Liste des signataires

- M. Philippe Germain, président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;
- Mme Hélène Iékawé, membre du gouvernement en charge de l'enseignement ;
- M. Thierry Cornaille, membre du gouvernement en charge du développement numérique ;
- M. Philippe Gervolino, directeur général de l'OPT-NC.

Pour les fournisseurs d'accès Internet (en fonction des établissements)

- M. Thierry Milard, directeur général de L@goon ;
- M. Jean-Luc Vudinat, directeur général de Micro Logic System (MLS).

Pour la Direction diocésaine de l'Enseignement catholique (DDEC)

- Mme Karen Cazeau, directrice de la DDEC ;
- M. Philippe Galais, directeur du lycée Blaise-Pascal (Nouméa) ;
- M. Bernard Demaret, directeur du collège Saint-Joseph de Cluny (Nouméa) ;
- M. Thierry Kadooka, directeur du collège Sainte-Marie (Païta) ;
- M. Thierry Vidal, directeur du lycée professionnel François-d'Assise (Bourail) ;
- M. Olivier Daniel, directeur du lycée professionnel Saint-Pierre Chanel (Mont-Dore).

Pour l'Alliance scolaire de l'Église évangélique (ASEE)

- M. Victor Ihage, directeur de l'ASEE ;
- M. Dominique Lawi, directeur du collège de Havila (Lifou) ;
- M. Dario Burguière, directeur du lycée Do Kamo (Nouméa).

Pour la Fédération de l'enseignement libre et protestant (FELP)

- M. Thierry Bruomere, directeur de la FELP ;
- M. Pierre Qaeze, directeur du collège de Tiéta (Voh) ;
- M. Victor Wejieme, directeur du collège de Mou (Ponérihouen).